Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 064-216404228-20250411-DEL_25_04_11_28-DE

Oloron Sainte-Marie

Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 11 avril 2025
DELIBERATION

Rapporteur : M. Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas MALEIG

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :
M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOUM, Conseillers Municipaux.

Étaient représentés :
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE,
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER,
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA,
- Mme Laurence DUPRIEZ donne pouvoir à M. Clément SERVAT,
- Mme Yona TORCAL donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.

28 - CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE ENEDIS, PARCELLE AH 571 RUE DU COQ

Il est exposé à votre assemblée que suite à la vente du terrain section AH 571, rue du Coq à Monsieur MINVIELLE, la société ENEDIS doit réaliser le raccordement électrique de cette parcelle.

Il est nécessaire d'autoriser la société ENEDIS à traverser la parcelle AH 571 de la commune d'Oloron Sainte-Marie.

A cette fin, une convention de servitude est donc nécessaire.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 064-216404228-20250411-DEL_25_04_11_28-DE

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, **à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de passage proposée par ENEDIS ci-annexée.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 11 avril 2025.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

Bernard UTHURRY

AFFICHÉ LE 16/04/2025